

Enseignantes et enseignants – Secteur des adultes

Enseignement professionnel, Enseignement secondaire

 Centre de services scolaire de Montréal

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire, primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 18 000 employés, dont 8 000 enseignants, mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 114 000 élèves, jeunes et adultes.

Vous souhaitez en apprendre davantage sur le quotidien de nos employés? Lisez les témoignages de nos ambassadeurs !

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) recherche des enseignantes et des enseignants pour effectuer de la suppléance ou occuper des affectations temporaires (selon les besoins des centres) au secteur des adultes afin de contribuer activement à la réussite de TOUS les élèves du CSSDM.

Enseigner au CSSDM, c'est :

- Travailler au sein du plus grand réseau d'écoles de la métropole, accessible en transport en commun.
 - Avoir la possibilité de choisir votre secteur géographique dans le territoire du CSSDM.
 - Accéder au programme d'insertion professionnelle des enseignants du CSSDM
 - Avoir une conciliation entre le travail et la vie personnelle: occuper un emploi de jour, du lundi au vendredi, adapté à vos disponibilités.
 - Bénéficier des avantages sociaux de la fonction publique (fonds de pension à prestations déterminées, assurances collectives, vacances, programme d'aide aux employés, etc.), selon l'emploi occupé*.
 - Bénéficier de rabais corporatifs pour les employés (activités physiques, santé et bien-être, activités sociales, transport, assurances, téléphonie, lunetterie, informatique).
- *des conditions liées à la convention collective s'appliquent

Le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine, consultez la carte des territoires.

Informations sur le poste

Type d'emploi

Temps partiel

Domaines

Enseignement professionnel,
Enseignement secondaire

Région

Montréal

Salaire offert

52 799 \$ - 102 857 \$ / an

Publié

2 septembre 2025

Expérience

Aucune

Niveau de scolarité exigé

Formation universitaire

Fin des candidatures

14 septembre 2025

Informations sur l'employeur

Nom de l'entreprise

Centre de services scolaire de Montréal

Rôle et responsabilités

Le rôle principal et habituel de la personne salariée de cette classe d'emploi consiste à soutenir les apprentissages d'élèves du secteur adulte et à contribuer à leur développement et à leur réussite en fonction des objectifs des programmes d'études :

- Alphabétisation
- Francisation / Francisation-alpha
- Intégration sociale

Pour en savoir davantage, les ressources suivantes peuvent être consultées :

- La section de notre page carrière dédiée à la profession enseignante
- Le site du Gouvernement du Québec « Découvrir la profession d'enseignant »
- Référentiel de compétences professionnelles de la profession enseignante

Lieux de travail possibles :

- Centres de formation générale des adultes

Qualifications requises* :**Enseignant(e) légalement qualifié(e)**

- Détenir une qualification légale à enseigner au Québec (brevet, permis, autorisation provisoire) en adaptation scolaire, français ou français langue seconde

ET

- Fournir une preuve de réussite du test de français (TECFÉE, SEL (version B) ou CÉFRANC).

Étudiant(e) en enseignement dans un programme menant à une qualification légale à enseigner au Québec

- Être inscrit à temps plein ou à temps partiel au baccalauréat OU dans un programme de formation de 2^e cycle universitaire (maîtrise) en enseignement en adaptation scolaire, français ou français langue seconde, dans une université canadienne. Une preuve attestant que la formation est en cours sera requise.
- Pour les étudiant(e)s dans une université anglophone ou dans une autre province canadienne : Fournir une preuve de réussite du test de français (TECFÉE, SEL (version B) ou CÉFRANC).

Enseignant(e) non légalement qualifié(e)

- Détenir un Avis d'admissibilité conditionnelle en enseignement en adaptation scolaire en français ou français langue seconde, délivré par le ministère de l'Éducation du Québec

OU

- Détenir un grade universitaire de 1^{er} cycle sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de 3 ans dans un **domaine pertinent à l'emploi**, notamment : psychologie, psychoéducation, travail social, sciences de l'éducation
Avoir de l'expérience pertinente acquise au cours des 5 dernières années, idéalement avec des personnes handicapées ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (EHDA).

OU

- Détenir un grade universitaire de 1er cycle sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de 3 ans dans un **domaine pertinent à l'emploi**, notamment : littératures de langue française, langue française, langue française et rédaction professionnelle.
Avoir acquis **une année d'expérience éducative** (en enseignement, en animation, en formation ou en encadrement, de préférence auprès d'adultes de préférence en français, et ce, au cours des 5 dernières années.

OU

- Détenir un grade universitaire de 1er cycle sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée minimale de 3 ans dans **une discipline connexe** (journalisme, communications).
Avoir acquis **une année d'expérience en enseignement**, de préférence auprès d'adultes, et ce au cours des 5 dernières années.

OU

- Détenir un grade universitaire de 1er cycle sanctionnant un programme d'études universitaires d'une durée de 3 ans, quels que soit la discipline ET un des diplômes suivants :
 - Certificat d'intervention en déficience intellectuelle et en troubles du spectre de l'autisme
 - DESS en intervention comportementale avec la clientèle TED
 - DESS en évaluation, intervention et soutien psychologique chez une clientèle possédant une déficience intellectuelle
 - DEC en éducation spécialisée

ET

Avoir de l'expérience pertinente acquise au cours des 5 dernières années, idéalement avec des personnes handicapées ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (EHDA).

Exigences particulières pour les enseignant(e)s non légalement qualifié(e)s

- Maîtrise du français parlé et écrit.
- Avoir une preuve de réussite du test de français (TECFÉE, SEL (version B) ou CÉFRANC) ou s'engager à le fournir dans un délai prescrit si réussite du processus de sélection (des conditions s'appliquent).
- Avoir de l'intérêt pour s'engager dans un parcours qualifiant en enseignement.

* Veuillez noter que pour les diplômes obtenus à l'étranger, afin de valider adéquatement les qualifications requises, l'évaluation comparative de vos études effectuées hors Québec est impérative et doit être obtenue au moment de postuler. Celle-ci est délivrée par le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI).

*Par souci de confidentialité, il est important de caviarder les informations personnelles apparaissant sur vos documents de candidature, telles que le code permanent, la date de naissance, etc. Veuillez vous assurer de laisser les informations nominatives, ainsi que les informations de réussite scolaire visibles.



Rémunération

Le salaire du personnel enseignant est déterminé en fonction du **type d'affectation** obtenue :

- Taux de suppléance en vigueur

ou

- Salaire annuel entre 52 799 \$ et 102 857 \$ selon votre scolarité et vos expériences de travail.

Lors de votre premier contrat, votre échelon salarial est établi par le Bureau de la dotation sur la base de votre scolarité et de votre expérience. Une lettre confirmant votre échelon salarial vous est transmise dans les semaines suivant le début du contrat.

Les attestations d'expérience pertinentes à la fonction doivent être déposées dès l'embauche ou au plus tard dans les deux mois suivants l'obtention d'un premier contrat. Elles permettent le calcul de votre échelon salarial. Au-delà de cette période, l'ajustement de l'échelon s'effectue au 1er juillet de l'année scolaire suivante et n'aura pas d'effet rétroactif à la date de début de votre contrat.

Ces attestations doivent comporter les informations suivantes : fonction exercée, date de début et date de fin, nombre d'heures travaillées, nom de l'employeur, adresse et signature de ce dernier. Les attestations d'expérience seront analysées par le Bureau de la dotation.

Autres informations

- Processus de sélection : entrevue de sélection et test écrit en lien avec les fonctions principales du poste. Le test écrit est obligatoire si aucune preuve de réussite du test de français (TECFÉE, SEL (version B) ou CÉFRANC) est démontrée.
- Date d'entrée en fonction : Selon les besoins des centres

Pour postuler

Cliquez ici pour déposer votre candidature et contribuer à la mission éducative du plus grand Centre de services scolaire au Québec

Date limite pour postuler : 14 septembre 2025 (à 23h59)

Le CSSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt. Toutefois, veuillez noter que l'équipe du recrutement ne communiquera qu'avec les personnes présélectionnées pour la suite du processus, et ce, en fonction des besoins que présente le CSSDM.

Le CSSDM s'est doté d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

Le personnel du CSSDM est soumis à la Loi sur la laïcité de l'État (la « LLÉ »). La LLÉ prévoit notamment que le CSSDM respecte la laïcité de l'état et ses principes, incluant la séparation de l'état et des religions, la neutralité religieuse de l'État, l'égalité de tous les citoyens et citoyennes ainsi que la liberté de conscience et la liberté de religion. De plus la LLÉ prévoit, entre autres choses, l'interdiction pour le personnel enseignant, les directions et directions adjointes d'établissement, embauchés après le 27 mars 2019, de porter un signe religieux et l'obligation pour l'ensemble du personnel du CSSDM d'exercer ses fonctions à visage découvert. Pour en connaître plus sur cette Loi : Loi sur la laïcité de l'État.

